



2024-14

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**OBJET :** Renouvellement convention La Poste Agence communale

**L'an deux mille vingt-quatre**

**Le : vingt-deux mai à 18 heures 00**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire**

**Date de la convocation : le 14 mai 2024**

**PRÉSENTS :** FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan., GLEIZES Julien, MAS Claude.

**EXCUSES/ABSENTS :** CHOUPAC Gérard.

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de renouveler la convention faite avec la Poste concernant l'agence postale communale.

Il donne lecture des conditions de la nouvelle convention qui prendra effet au 14/09/2024 pour une durée de 9 ans.

**Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :**

- approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

Le Maire, Yves FRAISSE



Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).